

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VANNE

**SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 6

**C O M P T E R E N D U .**

L'an deux mil seize le six octobre 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Joël MONGIN**, Maire de la commune.

PRESENTS : M. MONGIN Joël, M. DOUHET Rémy, Mme. LE QUERE Martine, M. BOURGOIN Rémi, Mme. PERRON Virginie, M. GROSJEAN Xavier.

ABSENT NON EXCUSE : M. CAPPELAERE Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Martine LE QUERE.

**Ordre du jour :**

- Approbation procès-verbal dernière séance
- Devis clôture terrain de la mairie
- Offre d'achat de la maison située au 9 rue St Rémi
- Création de caniveaux rue des Fontenelles
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance publique du 1<sup>er</sup> juin 2016 Le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Devis clôture terrain de la mairie - Le devis de l'entreprise PERRAUT Nicolas 1 rue des renvers 70130 RAY SUR SAONE pour un montant de 1 106.82 euros hors taxes a été retenu, pour la clôture du terrain de la mairie en panneaux rigides, à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Offre d'achat de la maison située au 9 rue St Rémi - Décision reportée à un prochain conseil municipal.

Création de caniveaux rue des Fontenelles - Le devis De l'entreprise RICHARD Sébastien - 6 rue de Mailley - 70000 ROSEY, pour un montant de 664 euros hors taxes, a été retenu pour la création de deux caniveaux rue des Fontenelles, à l'unanimité des membres du Conseil municipal (5 voix). Le Maire s'étant retiré lors de la délibération.

**Questions diverses :**

Suite aux travaux de voirie, il est nécessaire d'effectuer la remise à niveau des têtes de bouche à clé, montant estimatif des travaux : 50 bouches environ au prix unitaire de 150 euros hors taxes. Les membres du Conseil municipal accepte à l'unanimité ces travaux.

La séance levée à 22h15



Le Maire, Joël MONGIN